

Article 21 du Règlement

LES ACCORDS D'HELSINKI

LA CONFÉRENCE D'OTTAWA—LES DROITS DE LA PERSONNE EN POLOGNE

M. John Reimer (Kitchener): Monsieur le Président, les participants à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui a pour objet de surveiller si les dispositions de l'Accord de 1975 d'Helsinki signé par le Canada, les États-Unis et 33 États européens sont respectées, ont aujourd'hui officiellement ouvert le débat à Ottawa.

En ce qui concerne précisément la Pologne, il est crucial que les participants abordent la question des droits du peuple polonais et du mouvement Solidarité. Lech Walesa et le père Popieluszko sont devenus des personnages notoires du fait qu'ils incarnent les craintes et les espoirs de leurs compatriotes qui aspirent aux droits et aux libertés fondamentales dont jouissent tous les Canadiens.

Par conséquent, le Canada, en tant que pays qui tire fierté de son rôle historique de champion des droits et des libertés, a l'honneur et le devoir de soutenir et d'encourager sans relâche le mouvement Solidarité. Il suffit pour cela que nous exhortions les gouvernements de la Pologne et de l'URSS à respecter les dispositions de l'Accord d'Helsinki en ce qui concerne Solidarité et le peuple polonais.

En 1961, le regretté président américain, John F. Kennedy, a immortalisé les paroles «*Ich bin ein Berliner*» justement du fait que, avec ces quelques mots, il s'identifiait au peuple opprimé de Berlin-Est et de l'Allemagne de l'Est.

Forts de cet exemple, tous les Canadiens qui prisent la liberté et la démocratie peuvent aujourd'hui s'identifier au peuple de la Pologne en se proclamant eux aussi membres de Solidarité.

Des voix: Bravo!

* * *

[Français]

LES POSTES

LA NÉCESSITÉ DE RESTAURER LA CRÉDIBILITÉ DE POSTES CANADA

M. Marcel R. Tremblay (Québec-Est): Monsieur le Président, j'aimerais poursuivre l'intervention que j'ai commencée mercredi dernier et dont le début est inscrit à la page 4287 des Débats, alors que je soulevais le fait que dans ma circonscription au-delà de 15 p. 100 des lettres expédiées m'étaient retournées avec la mention: «Parti sans laisser d'adresse». Pourtant, la majorité de celles-ci étaient adressées correctement.

Monsieur le Président, à quoi sert donc de déployer tant d'efforts de communication si notre courrier n'arrive pas à destination? Chaque contribuable n'est-il pas en droit de recevoir un service prompt, équitable et juste de Postes Canada?

En tant que Canadien et député de Québec-Est, je ressens une grande fierté à servir mes commettants et je crois qu'il serait formidable si chaque employé de Postes Canada pouvait ressentir cette même fierté et cette même satisfaction du devoir accompli avec enthousiasme.

Monsieur le Président, la crédibilité de Postes Canada se doit d'être restaurée afin d'assurer la confiance des usagers. La solution serait-elle de créer à nouveau un comité d'enquête?

[Traduction]

LE TOURISME

LA PUBLICITÉ FÉDÉRALE—LE MÉCONTENTEMENT AU NOUVEAU-BRUNSWICK

M. Fernand Robichaud (Westmorland-Kent): Monsieur le Président, certains membres du Conseil public de la ville de Saint-Jean ont exprimé leur mécontentement à propos de la publicité touristique du gouvernement fédéral.

[Français]

En effet, la publicité sur le tourisme présentée par le gouvernement fédéral dans la revue «Sélection» d'avril met l'accent sur le tourisme au Québec et au sud de l'Ontario. Quant au Nouveau-Brunswick, on ne fait mention que du Festival de Campbellton et du Jour des Loyalistes.

Le ministre ne sait-il pas qu'il existe aussi d'autres événements touristiques au Nouveau-Brunswick? Le gouvernement aurait-il oublié que les Jeux d'été du Canada ont lieu dans cette province cette année? Il s'agit pourtant là d'un événement national très important.

Mais ce n'est pas tout. Le ministre d'État (Tourisme) (M. McMillan) a aussi oublié dans sa publicité les Jeux de l'Acadie, le Festival du homard, le Festival des pêcheries, la Fête nationale des Acadiens et encore beaucoup plus.

Les gens du Nouveau-Brunswick ont tous les droits d'être mécontents.

[Traduction]

«C'est inacceptable. Cela équivaut à une négligence totale.» a affirmé le Conseil public. «La contribution fédérale devrait être plus importante». Est-ce là ce que le ministre veut dire quand il dit: «Nous devons appuyer les gagnants aux dépens des perdants.» Les habitants du Nouveau-Brunswick seront-ils les perdants?

* * *

L'ÉDUCATION

LE CONGÉDIEMENT DU CONSEIL SCOLAIRE DE VANCOUVER PAR LE GOUVERNEMENT PROVINCIAL

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, le ministre des Finances (M. Wilson) a annoncé hier l'exposé budgétaire pour le 23 mai, disant que le budget serait très dur. Hier, le gouvernement du Crédit social en Colombie-Britannique a congédié les membres dûment élus du conseil scolaire de Vancouver parce que ceux-ci, avec l'appui du public, refusaient d'appliquer les mesures d'austérité draconiennes du gouvernement, préférant offrir un système d'enseignement convenable aux enfants de Vancouver.

Les conseillers de Vancouver avaient justement été élus parce qu'ils appuyaient le système d'enseignement et s'opposaient au programme d'austérité. Ensuite, le gouvernement de la Colombie-Britannique a adopté en janvier dernier une disposition dictatoriale de la loi provisoire sur le financement de l'enseignement, qui stipule ce qui suit: